

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 60

Chargée de l'examen du Rapport-préavis N° 2025/47 - Postulat de Paquier Mathias et crts – « Généralisation du télétravail : donnons-nous les moyens»

Présidence :	Mme Caroline DEVALLONNÉ DINBALI (soc.)
Membres présents :	Mme Caroline CARVALHO (soc.) ; M. Serge TALLA (remp. M. Frédéric STEIMER) (soc.) ; M. Eric BETTENS (Les Verts) ; Mme Marie-Claude GUERRY (Les Verts) ; M. Jean-Claude SEILER (remp. Mme Anouck SAUGY (PLR)) ; M. Mathias PAQUIER (v'lib.) ; Mme Irène WAI HEONG WÜTHRICH (UDC).
Membres excusés :	Mme Romane BENVENUTI (Les Verts) ; M. Nicolas HURNI (PLR).
Membres absents :	Mme Astrid LAVANDERO (soc.) ; Mme Coralie DUMOULIN (PLR) ; M. Pierre CONSCIENCE (EàG).
Représentante de la Municipalité :	M ^{me} Natacha LITZISTORF, municipale en charge de LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE.
Représentant de l'administration :	M. Vincent Naïnemoutou, chef du Service d'Organisation et informatique M. Johann JACCARD, chef de division au Service d'Organisation et informatique
Notes de séances :	Felipe Nogueira

Lieu : Port-Franc 18, 3ème étage, salle 368

Date : 04.12.2025

Début et fin de la séance : 17h00 – 18h02

Mise en contexte et résumé du rapport-préavis:

Le rapport-préavis demande un crédit d'investissement de CHF 6'950'000 afin de faire évoluer l'environnement de travail informatique. Il est en lien avec de précédents rapports -préavis :

- 2017/13 : « Nouveau système rémunératoire - instauration d'un dispositif transitoire »
- 2018/56 : « Évolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE pour la période 2019-2023 »
- 2022/38: « Stratégie informatique 2023-2027 et plan d'action 2023 basés sur les risques »
- 2023/47 : « Pilotage de la sécurité des systèmes d'information et de la protection des données pour la période 2023-2026 »

Le présent préavis a pour objectif de moderniser et fournir les outils nécessaires pour la collaboration numérique, la mobilité et le travail à distance avec une attention particulière concernant la protection des données et la réflexion Green-IT.

Précisions:

Point 3: Correction: « Le choix s'est porté sur ~~validant~~ la variante technologique suivante: »

Point 5: le rapport-préavis fait mention du nouveau règlement du personnel concernant le télétravail. Les commissaires ont pu prendre connaissance de ce document (Instructions Administratives du Règlement du Personnel Communal de la ville de Lausanne/ IA-RPAC 14.05 relative au travail à distance), mais il reste soumis au secret de commission, car il n'est pas public. Il ne fait donc pas partie des annexes. La commission a pris acte que les règles

Conseil communal de Lausanne

concernant les conditions de télétravail sont établies, avec une structuration clairement définie, notamment au sujet des conditions dans lesquelles le télétravail est mis en place.

Discussion:

De manière générale, les commissaires relèvent la qualité du rapport-préavis et les réponses qu'il apporte concernant les enjeux d'obsolescence et de matériel.

Pour rappel, le postulat a été déposé au nom de tous les groupes, après une visite du SOI, qui se disait à l'époque inquiet de la situation. La direction poursuivie est rassurante. La réponse a dû attendre l'élaboration d'une stratégie globale. Cette dernière a été validée avec un montant modeste. Elle était accompagnée de la promesse d'apporter d'autres éléments à la stratégie, à l'image du présent postulat. Un des commissaires espère que d'autres propositions suivront rapidement afin de retrouver une situation plus sereine que celle déplorée par le SOI. Le préavis est ambitieux et en accord avec la direction espérée pour une stratégie digitale pour le personnel de la Ville.

Microsoft a annoncé une série d'engagements pour atteindre une empreinte carbone négative d'ici à 2030. Un des commissaires s'interroge sur la capacité de Microsoft à atteindre cet objectif et comment ils peuvent le garantir. Un autre commissaire rappelle que la Ville va payer CHF 934'000 de licences pour une année, alors que les licences acquises « à vie », 8 ans auparavant, coûtaient le même prix. Il s'agit d'un modèle captif et une discussion à la Commission consultative des finances a eu lieu sur les problématiques liées au choix des GAFAM. Un autre commissaire dit que cette augmentation est malheureusement inévitable parce que le modèle change auprès de tous les fournisseurs. La Ville explique que ce modèle a tendance à devenir la norme, même pour l'achat du matériel.

Les précisions suivantes ont été fournies aux questions posées par les commissaires :

Concernant la valorisation et le recyclage des appareils remplacés, la Municipalité travaille avec *RESTART* pour le reconditionnement et *SWICO* pour le recyclage.

Le nombre de connexions simultanées peut atteindre 2'500 personnes (3'000 en période COVID). La capacité actuelle est de 4'500, pour 6'000 personnes employées par l'administration communale.

Le recours au télétravail ne peut se faire sans l'accord de la collaboratrice ou du collaborateur.

Des formations sont données aux cadres afin qu'ils puissent accompagner leur personnel sur la forme de travail hybride (distance et en présentiel). Certains points liés à la santé et la sécurité au travail doivent être validés par la collaboratrice ou le collaborateur ainsi que les aspects liés à l'ergonomie et au confort de l'espace de travail.

Concernant la téléphonie, le choix définitif des solutions n'est pas arrêté. Dans la mesure du possible, la Municipalité proposera aux collaborateurs qui ont un poste fixe de choisir entre différentes alternatives. C'est une partie de profilage qui doit encore être effectuée dans le cadre du projet, qui permettra de supprimer le *hardware* traditionnel et de pousser vers le *softphone* lorsque c'est possible.

Le *helpdesk* de la Ville a été adapté pour supporter le télétravail. Il traite plus de 20'000 incidents par année, avec plus de 30'000 appels au centre de service et 10'000 mails. Les utilisateurs demeurent globalement très contents du service.

Pour les services dits commercialisés comme le SIL, EAU et PUR, il existe un système de refacturation interne.

La mise en œuvre des nouveaux environnements de travail fera en partie appel à des prestations externes. Il faudra prévoir une augmentation des demandes de support en

Conseil communal de Lausanne

raison du changement de leur interface, principalement autour de *Teams*. Pour le déploiement des machines, la Municipalité est obligée de s'appuyer sur une source externe.

Le passage d'une valorisation de CHF 7'659'000 à 6'659'000 du crédit d'investissement est lié au changement de facturation des licences. Précédemment, les licences étaient achetées pour une utilisation de plusieurs années. Cet achat figurait donc dans les crédits des investissements. Avec le nouveau modèle de licences payées annuellement, cela s'insère désormais dans le budget de fonctionnement.

Les empreintes CO2 comparées de l'annexe 3 concernent l'ensemble du cycle de vie de l'appareil. Le fait que la Ville garde plus longtemps ses ordinateurs induit une diminution importante de l'empreinte CO2. Par contre, il n'est pas certain que la comparaison tienne compte de la différence de durée d'utilisation entre les ordinateurs portables et fixes. Il faudrait croiser ces informations avec d'autres modélisations effectuées par la Ville.

Votes sur les conclusions du rapport-préavis

Conclusion 1 : valider le programme Digital Workplace pour les années 2026 à 2028

Vote : (à l'unanimité) 8 oui, 0 non, 0 abstention

Conclusion 2 : allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 6'659'000.- destiné à financer le programme Digital Workplace

Conclusion 3 : amortir annuellement le montant indiqué sous chiffre 2 par les rubriques du budget de fonctionnement 32.331 du Service d'organisation et d'informatique, 45.331 des Services Partagés et 21.331, centres de coûts eau potable (210) et évacuation (211), du Service de l'eau

Conclusion 4 : faire figurer, sur (sous?) les rubriques 32.390 du Service d'organisation et d'informatique, 45.322 des Services Partagés et 21.390, centres de coûts eau potable (210) et évacuation (211), du Service de l'eau, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2

Vote : (à l'unanimité) 8 oui, 0 non, 0 abstention

Conclusion 5 : approuver la réponse au postulat de M. Mathias Paquier et consorts « Généralisation du télétravail : Donnons-nous les moyens ».

Vote : (à l'unanimité) 8 oui, 0 non, 0 abstention

Lausanne, le 21 décembre 2025

La rapportrice :

Caroline Devallonné Dinbali